

Département
Ardennes
Canton - Arrondissement
Rethel
Commune
Amagne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMAGNE
REUNION DU 30 MARS 2018 – N° 21-2018**

L'an deux mil dix-huit et le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal d'Amagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent DESTRUMELLE, Maire de la Commune.

Membres en exercice	15
Présents	14
Votants	15

Date de la convocation :

24-03-2018

Date d'affichage :

30-03-2018

Présents :

Mmes GUÉRIN, HUOT, PICART,
MM. BRETON, BEAUJET, CREMMER, KOLEK, LELOUX,
SCHMITT, DEJENTE, MORENVILLÉ, GIOT, CHARTIER

Absents excusés :

Madame Nathalie GHYLLEBERT ayant donné procuration à Monsieur Laurent DESTRUMELLE.

Absents non excusés : Néant

Secrétaire :

Madame Véronique GUÉRIN

**APPROBATION DE LA PROPOSITION DU NOUVEAU PERIMETRE DE PROTECTION
AUTOUR D'UN MONUMENT HISTORIQUE (EGLISE)**

Le Conseil Municipal,

- Prend connaissance de l'échange intervenu le 9 mars 2018 entre le Maire et les services de l'architecture et du patrimoine des Ardennes sur la proposition faite par ces services de modifier le périmètre de protection autour d'un monument historique d'Amagne, à savoir l'Eglise,
- Prend connaissance du plan de périmètre délimité des abords (PDA) rectifié,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

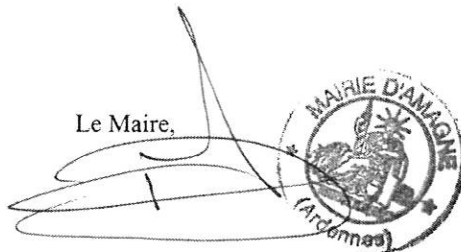
- Accepte la proposition de modification du périmètre de protection autour de l'Eglise d'Amagne, dont le plan est joint à la présente délibération,
- Prend acte que les services de l'architecture et du patrimoine des Ardennes feront parvenir ultérieurement en Mairie la procédure d'élaboration complète,
- Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires en la circonstance,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces utiles à intervenir.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en sous-préfecture de Rethel le 03 avril 2018

Le Maire,



Laurent DESTRUMELLE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
De la COMMUNE D'ARNICOURT
Séance du 04 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 11 – qui ont pris part à la délibération : 8 + 3 pouvoirs

Date de la convocation 24.03.2018

Vote pour : 11 dont 3 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil dix-huit le quatre avril à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain SAMYN, Maire.

Présents : Jean-Paul MONCLIN, Christelle GARDECHAUX, Sylvie PHILIPPOTEAUX, Thierry FAVER, David CHARLOT, Christophe NIVAILLE, Damien FOSSEPREZ.

Absents représentés : Roger BALAVOINE a donné pouvoir à Christophe NIVAILLE, Elisabeth BERNARD a donné pouvoir à Jean-Paul MONCLIN, Maryline BORON a donné pouvoir à Sylvie PHILIPPOTEAUX

Objet : Validation du nouveau périmètre proposé par les services de l'Architecture et du Patrimoine des Ardennes

Suite à l'échange avec l'ingénieure des services culturels et du patrimoine en date du 12 janvier 2018, 2 propositions corrigées du périmètre délimité des abords d'Arnicourt sont étudiées.

Ce périmètre remplacera à terme le périmètre de 500 mètres autour du monument.

Le conseil municipal valide la proposition 1 –zone Tassiné exclue -

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain SAMYN





DEPARTEMENT DES ARDENNES
ARRONDISSEMENT DE RETHEL
COMMUNE D'ASFELD

Vu AB. Vu pr inform
A Classer, Merci Vu Vu -

358/
REÇU LE

- 3 AVR. 2019

Service départemental de
l'architecture et du patrimoine

Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine des Ardennes
Cité Administrative
2 Esplanade du Palais de Justice
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Objet : PDA Eglise Saint-Didier

Asfeld, le 29 mars 2019

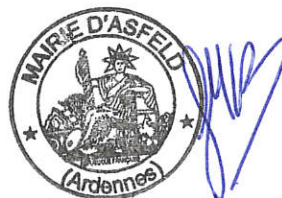
Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal réuni en séance du 25 mars 2019 a approuvé la création d'un périmètre des abords autour de l'Eglise Saint-Didier d'Asfeld tel que présenté dans votre notice explicative.

Vous trouverez ci-joint la délibération correspondante à ce dossier. Je vous souhaite bonne réception de cet élément et reste disponible pour vous apporter des précisions complémentaires si besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire
J-M. BRIOIS



Mairie d'ASFELD

3 Place Grand'Cour – B.P. 19 - 08190 ASFELD – Tél. 03.24.72.94.97 – Fax. 03.24.38.12.29

COMMUNE D'ASFELD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 25 mars 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Par suite d'une convocation en date du 19 mars 2019 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 25 mars 2019 à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur BRIOIS, Maire.

Sont présents : Mrs Jean-Marc BRIOIS, Sylvain CAMUS, Gérald DUFRINE, Nicolas BOURGOIS, Dominique BREVOT, Lucas LECOQ

Mmes Aline BEAUJARD, Agnès CARPENTIER, Martine DUPIRE, Marie-Caroline JACQUES, Stéphanie BERRIOT.

Excusés : Mr Edouard MARECHAL et Mme Aline GUILLAUME

Absente : Mme Laëtitia CARTON

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Lucas LECOQ est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : Création d'un périmètre des abords autour de l'Eglise Saint-Didier d'Asfeld par les Bâtiments de France

Mr Le Maire expose à l'Assemblée le projet de création d'un Périmètre des Abords autour de l'Eglise Saint-Didier d'Asfeld par les Bâtiments de France.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE à 1 abstention et 10 voix pour la création d'un périmètre des abords autour de l'Eglise Saint-Didier d'Asfeld par les Bâtiments de France.

AUTORISE Le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Asfeld, le 29 mars 2019

Le Maire

Jean-Marc BRIOIS



Le Maire soussigné certifie exécutoire la présente délibération

Asfeld, le 29 mars 2019

Le Maire

J-M BRIOIS



Membres en exercice :	14
Présents :	11
Votants :	11
Exprimés :	11
Pour :	10
Abstentions	1
Contre :	0

REÇU LE

- 3 AVR. 2019

Service départemental de
l'architecture et du patrimoine

République Française
Département des Ardennes
Commune d'Avançon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2025

Délibération 13-2025

En exercice :	11
Présent(s) :	09
Pouvoir(s) :	01
Absent(s) :	01

Le huit avril deux mil-vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Yvan LEFEVRE, Maire

Présents à la séance :

M. LEFEVRE Yvan Maire, Mmes KOENIG Marie-France, FORTIER Virginie, MARINKOVIC Claire, PATE Katy, MM. BARRON Jean-Claude, HENRY Christophe, PIERRARD Francis, POCQUET Samuel.

Absent (s) excusé(s)/ayant donné pouvoir : M. MARAGE Jean-Paul
M. DEMAY Thierry a donné pouvoir à M. HENRY Christophe.

A été nommé(e) secrétaire : Mme PATE Katy

Objet de la délibération : Délimitation du périmètre aux abords d'un monument historique

Monsieur le Maire indique qu'en réponse à un courriel de Monsieur COURTY, technicien des bâtiments de France au sein de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Ardennes, s'interrogeant sur la délimitation du périmètre autour d'un monument historique établie en février 2020, il a été constaté, après vérification, que ce projet avait été discuté mais n'avait pas été soumis à un vote. Afin de corriger cette situation, le tracé est à nouveau présenté pour débat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le tracé de la délimitation du périmètre aux abords d'un monument historique.

(pour : 5 ; contre : 4 ; abstention : 1)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Yvan LEFEVRE

Acte rendu exécutoire après dépôt en
sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Date de convocation le 27/03/2025



Yvan LEFEVRE

Yvan LEFEVRE
2025.04.22 10:54:23 +0200
Ref:8600827-12915146-1-D
Signature numérique
le Maire

2018/001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de BALHAM
Séance du 09 février 2018

OBJET : périmètre de protection monument historique

L'an deux Mil dix-huit le neuf du mois de février à 18 h 30

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : ROLAND Vincent, Maire

Présents : V ROLAND, J DURAND, Ph DETRUIZEUX, J JOUFFROY, CH OUDIN, M JOUFFROY, R CACHELEUX, M LEFEVRE, ML ROLAND, M WINISKY

Absent excusé :

Absent : Antoine NAUDIN

Secrétaire : Jean DURAND

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une rencontre a eu lieu en mairie le 25 janvier 2018 avec des personnes de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Ardennes lui proposant de réduire le périmètre de protection autour du monument historique en l'occurrence le porche de l'église. Deux plans lui ont été proposés. Ce nouveau périmètre remplacerait celui actuel qui était de 500 mètres.

Il propose aux membres du conseil de prendre connaissance des deux propositions de périmètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la proposition de périmètre délimité des abords de Balham proposé par la Direction départementale de l'architecture et du patrimoine des Ardennes (proposition n° 1).
- **Charge** le Maire de faire le nécessaire pour que cette proposition soit prise en considération et de signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Nbre conseiller en exercice : 11
Nbre conseiller présent : 10
Nbre suffrage exprimé : 10
Vote pour : 10 contre : Abst :
Date convocation : 05/02/2018
Date affichage : 10/02/2018

Pour copie conforme
Le Maire
Vincent ROLAND



Le Maire de Balham certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
Du présent acte compte tenu de sa transmission à la Sous Préfecture le



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/11/2019

Référence
11/2019

Objet de la délibération
PERIMETRE DE PROTECTION

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
06/11/2019

Date d'affichage
06/11/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2019 et le 12 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, dans la Salle de la Mairie sous la présidence de CORNET Albert, Conseiller

Présents : Mmes : DELHOMME Laurence, MENU Mathilde, MM : DE BOUTEVILLE Xavier, GILLET Enguerran, LERICHE Guillaume, RADET Romain, RENAUDIN Patrick, RENAUDIN Vincent, SERVAIS Mickaël

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CORNET Albert à M. SERVAIS Mickaël
Excusé(s) : M. DECOURCELLE Stéphane

A été nommée secrétaire : M. GILLET Enguerran

Objet de la délibération : PERIMETRE DE PROTECTION

Le Conseil Municipal prend connaissance du nouveau plan de périmètre délimitant les abords de l'Eglise proposé par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Ardennes, Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Approuve le plan de Périmètre délimité des abords afin de restreindre le périmètre actuel de 500 mètres et de préserver de manière plus cohérente le bâti en relation avec le monument.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Rethel
Le : 20/11/2019

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/11/2019
Le Maire

Xavier DE BOUTEVILLE



République Française

Département

des Ardennes

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Château-Porcien

Séance du 06 décembre 2017

- Nombre de membres présents: **13**
- Nombre de membres représentés: **02**
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- **15** membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation
Date d'affichage

: 28 novembre 2017
: 28 novembre 2017

Objet de la délibération :

Proposition par l'Architecte des Bâtiments de France d'un nouveau périmètre délimité des abords

Présents: SIMON Didier Maire, LEBEGUE René, CORNET Marie Chantal, BALLAN Pascal Adjoints; HEDOUIN Sophie, LEGROUX Jean-Luc, MAILLOT Françoise, PERESSON Patrick, ARTICLAUT Céline, CAMU Christelle, MINOT Xavier, HOURLIER Aline, PERONNET Laurent.

Absents excusés : GASCOIN Charlène qui donne son pouvoir à SIMON Didier pour la représenter et voter en son nom.

Absents : FOSSEPREZ Mélanie qui donne son pouvoir à BALLAN Pascal pour la représenter et voter en son nom.

Le 06 décembre 2017 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 28 novembre 2017.

La procédure de périmètre délimité des abords a pour vocation de remplacer le périmètre automatique de 500 mètres et de permettre d'adapter et de délimiter les abords en fonction des caractéristiques du monument protégé.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition émise par l'ABF. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Le périmètre est annexé à cette délibération.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le:
et publication ou notification
du


Didier SIMON

Fait en séance et les membres
présents ont signé après lecture.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme

Le Maire


Didier SIMON



Acte reçu le 10 avril 2018

République Française - Département Ardennes - Commune de Roizy

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2018

Référence
02-2018

Objet de la délibération
proposition d'un nouveau périmètre délimité des abords

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	7

Date de la convocation
16/03/2018

Date d'affichage
16/03/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Reims
Le : 30/03/2018

Et

Publication ou notification du :



L'an 2018 et le 21 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLAUME Xavier, Maire

Présents : M. GUILLAUME Xavier, Maire, MM : BILQUEZ Éric, BREVET Ludovic, CHARMETTAN Mathieu, DEBRA Philippe, LEGEE Yannick

Excusé(s) ayant donné procuration : M. HANSE Frédéric à M. DEBRA Philippe

Excusé(s) : Mme REMACLY Cécile

Absent(s) : M. MINETTE Alexandre

A été nommé(e) secrétaire : M. BREVET Ludovic

Objet de la délibération : proposition d'un nouveau périmètre délimité des abords

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la réunion du 25 janvier 2018 avec les services culturels et du patrimoine ;

Considérant le périmètre de protection actuel de 500 mètres ;

Entendu l'exposé de M. le maire après en avoir délibéré ;

Décide d'approuver la proposition du nouveau périmètre de protection autour du monument historique faites par l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Ardennes

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
En mairie, le 30/03/2018
Le Maire,

Xavier GUILLAUME



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2018

Référence
02/2018

Objet de la délibération
Périmètre de protection autour des monuments historiques, à savoir l'église de Saint-Fergeux

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	7

Date de la convocation
19/02/2018

Date d'affichage
19/02/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2018 et le 27 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VILAIN David, Maire

Présents : M. VILAIN David, Maire, MM : ANCELOT Robert, DELAFAITE Stéphane, LAUNOIS Eric, LEFEVRE Paul, MANCEAUX Thierry, PETIT Thierry
Absents : Mr DRAPIER R, Mme MARCHAND M-A.

A été nommé(e) secrétaire : Mr LEFEVRE Paul

Objet de la délibération : Périmètre de protection autour des monuments historiques, à savoir l'église de Saint-Fergeux

Le conseil municipal, après étude des trois propositions concernant le périmètre classé autour des monuments historiques, à savoir l'église de Saint-Fergeux, émises par le service de l'architecture et du Patrimoine des Ardennes, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres a retenu la proposition sur laquelle figurait le périmètre le plus réduit sur la commune autour de l'église.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme :
Le Maire
David VILAIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :

Et publication ou notification du :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEVIGNY-WALEPPE

Séance du 15 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES					
afférents au conseil municipal	en exercice et présent	qui ont pris part à la délibération	date de convocation	date d'affichage	vote
10	7	9	08/04/21	08/04/21	P : 7 A : 0 C : 2

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de Sévigny-Waleppe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Eric GUIRSCH, maire.

Présents : DUPONT Dominique, GABREL Tony, GUIRSCH Eric, HEYMANN Nicolas, LESAGE Didier, LESAGE Tony, WADHWA Jatin.

Excusés : CARVALHO Emmanuel (pouvoir donné à Eric GUIRSCH), DESTRUMELLE Cécilia (excusée), PRUDHOMME Magali (pouvoir donné à Eric GUIRSCH).

Secrétaire de séance : GABREL Tony

Objet : validation des Périmètre Délimité des Abords (PDA)

La commune dispose d'un bâtiment classé au titre des Monuments Historiques. Ces monuments génèrent actuellement un périmètre de protection univoque de 500 mètres de rayon à l'intérieur duquel tous les travaux sont subordonnés à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

M le Maire présente au conseil un nouveau périmètre de protection plus adapté à la situation des communes dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Après délibération, le conseil

VALIDE le nouveau périmètre

Pour extrait conforme,
Le maire,
Eric GUIRSCH

Acte rendu exécutoire
Après le dépôt en sous-préfecture
Le 29/4/2021
Et publication ou notification
du 29/4/2021



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THUGNY-TRUGNY 08300

SEANCE DU 24 septembre 2018

L'an deux mil huit le vingt-quatre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur VADEZ James, Maire**

Présidence : M. VADEZ James

Membres présents : VADEZ James, COUSINARD Viviane, CHIEUS Philippe, SMITH Jean-Claude, JASKIEWICZ Michel

Absents excusés : KOUPERMANN Corinne (pouvoir à Viviane Cousinard), CARAVELLA Évelyne (pouvoir à JASKIEWICZ Michel), DALLE Antoine, LARTILLEUX Francis

Secrétaire de séance : Michel JASKIEWICZ

Date de Convocation et d'affichage : 17/09/2018

Nbres de Conseillers	09
Présents	05
Pouvoirs	02
Votants	07
Pour	07
Contre	00
Abstention	00



APPROBATION DE LA PROPOSITION DU NOUVEAU PERIMETRE DE PROTECTION AUTOUR D'UN MONUMENT HISTORIQUE (EGLISE)

Le Conseil Municipal,

- Prend connaissance de l'échéance intervenue le 24 septembre entre le Maire les services de l'architecture et du patrimoine des Ardennes sur la proposition faite par ces services de modifier le périmètre de protection autour du monument historique à savoir l'église,

- Prend connaissance du plan de périmètre délimité des abords (PDA) rectifié,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de modification du périmètre de protection autour de l'Eglise dont le plan est joint à la présence délibération
- Prend acte que les services de l'architecte et du patrimoine des Ardennes feront parvenir ultérieurement en mairie la procédure d'élaboration complète,
- Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires en la circonstance
- Autorise le Maire à signer toutes pièces utiles à intervenir

Le 01/10/2018

Le Maire,
James VADEZ

